

DEPARTEMENT DE LA NIEVRE
COMMUNE D'ANNAY

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUIN 2026

A 18H30 HEURES SALLE PARDIEU

Nombre de membres**Nombre de membres****Afférents au conseil Municipal : 8****En exercice : 8****Présents : 7**Vote**Votants : 8****Dont procuration : 1****Pour : 8****Contre :****Abstention**Date de la convocationDate d'affichage**Le mardi 2 juin 2026**Objet**Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le contrat de maintenance et de contrôle technique des poteaux incendie avec la société Veolia Eau**Numéro de la délibération**059-2026**Acte rendu exécutoire aprèsDépôt en Sous-Prefecture le :**Le jeudi 11 juin 2026**Publication faite le :**Le jeudi 11 juin 2026**

Pour extrait conforme

Signature du secrétaire de séance

Gwenaëla Pacheu

Signature du Maire

Éric CASTILLE



L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois de juin à 18 heures 30. Le conseil Municipal de la commune d'ANNAY, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric Castille, Maire.

Etaient présents : Mrs : Éric Castille, Yoann Rousseau, Serge Havard, Thierry Bardez

Mmes : Gwenaëla Pacheu, Patricia Gomez, Florence Castille

Procurations : Marc Rousselot (Pouvoir à Éric Castille)

Etaient excusés :

Secrétaire de séance : Mme Gwenaëla Pacheu

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement, l'entretien et le contrôle réglementaire des poteaux incendie de la commune ;

Considérant la proposition de contrat présentée par la société Veolia Eau pour la maintenance et le contrôle technique des poteaux incendie communaux ;

Considérant que ce contrat est conclu pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant le devis établi par Veolia Eau d'un montant de 528 euros TTC concernant le contrôle technique de dix (10) poteaux incendie ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'approuver la conclusion du contrat de maintenance et de contrôle technique des poteaux incendie avec la société Veolia Eau ;
- De préciser que ce contrat est conclu pour une durée de trois (3) ans à compter du 1er janvier 2026 ;
- D'accepter le devis d'un montant de 528 euros TTC pour le contrôle de dix (10) poteaux incendie ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat ainsi que tous les documents afférents à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.